

# PROGRAMME DE FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

## ORGANISATION DE LA FORMATION INITIALE

La durée de la formation est de 14 heures.

Le but de la formation est de disposer dans les entreprises du plus grand nombre d'hommes et de femmes :

- Capables d'intervenir immédiatement et efficacement en cas d'accident du travail, dans l'attente des secours spécialisés.
- Capables de reconnaître les risques professionnels et d'articuler son action avec les autres acteurs de la prévention de l'entreprise.

Cette formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes. Cette formation s'adresse à un groupe de 10 participants maximum.

## COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION SST

### Compétence 1 : ETRE CAPABLE D'INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DE TRAVAIL

#### PROTEGER

- ✚ Recherche des risques persistants (risque mécanique, de chute, d'écrasement, risque électrique, risque d'incendie explosion, risque lié aux atmosphères irrespirables...)
- ✚ Suppression, isolement du danger ou éloignement de la victime

#### EXAMINER

- ✚ Examen rapide de la victime : saigne-t-elle ? S'étouffe-t-elle ? Parle-t-elle ? Respire-t-elle ?

#### ALERTER

- ✚ Organisation des secours dans l'entreprise : qui prévenir ? Comment prévenir ?
- ✚ Organisation des secours publics : qui appeler hors de l'entreprise en fonction des consignes ?

#### SECOURIR

- ✚ Effectuer le geste approprié à la situation
- ✚ Surveiller la victime jusqu'à l'arrivée des secours

### Compétence 2 : ETRE CAPABLE DE METTRE EN APPLICATION SES COMPETENCES SST AU SERVICE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE

- ✚ Évaluation et examen des risques à la profession et à l'entreprise
- ✚ Intérêt de la prévention des risques professionnels
- ✚ Compétence du sauveteur secouriste
- ✚ Méthodes de recherche des risques persistants.
- ✚ Connaître les principes de bases de la prévention
- ✚ Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou aux personnes chargées de prévention dans l'entreprise

## **OBTENTION DU CERTIFICAT SST**

Les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux évaluations (évaluation continue avec cas concrets) obtiendront le certificat SST, délivré par l'INRS, par l'intermédiaire de l'entreprise ou de l'organisme de formation dispensateur.

## **MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES**

Le maintien et actualisation des compétences, nécessaire au cours de la 2<sup>ème</sup> année de validation, suit le même programme et les mêmes objectifs que la formation initiale, sur une durée de 7 heures. Il assure un suivi par rapport aux connaissances des stagiaires, rappelle le programme initial et permet un échange au niveau des retours d'expérience depuis la formation précédente.